



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101477</b>	<b>De M. Thierry Lazaro ( Les Républicains - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture et communication</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; presse et livres</b>	<b>Tête d'analyse &gt; livres</b>	<b>Analyse &gt; tarifs postaux. perspectives.</b>
Question publiée au JO le : <b>20/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>23/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la difficulté de plus en plus grande pour les éditeurs, les libraires et l'ensemble des citoyens d'envoyer des livres par La Poste. La hausse brutale des tarifs postaux pénalise lourdement l'envoi des livres. Depuis 2015, il est impossible de poster un ouvrage au tarif « lettre » si l'enveloppe dépasse trois centimètres d'épaisseur. Les éditeurs, les libraires, les citoyens, doivent utiliser le tarif colissimo (de 8 à 12 euros, un prix exorbitant qui absorbe la marge résiduelle des professionnels du livre). Cette situation est de plus en plus difficile et constitue un sujet majeur pour les petits éditeurs comme pour les libraires indépendants et c'est la raison pour laquelle que toute la filière du livre se mobilise autour de cette question : le SNE, le SLF, la FILL, le CRL Limousin, l'association L'Autre livre... Et singulièrement, dans les Hauts-de-France, où l'habitude est prise d'échanger et travailler ensemble sur les questions collectives entre professionnels du livre, l'Association des éditeurs, celle des libraires indépendants, le Réseau des événementiels littéraires, la plateforme interprofessionnelle du livre, le CRL Nord-Pas-de-Calais et le CR2L Picardie. L'une des solutions à cette délicate problématique consisterait en la création d'un tarif postal destiné à l'envoi des livres en France (tarif déjà en vigueur pour l'envoi de livres de la France vers l'étranger, moins de 2 euros par livre) et serait dans l'intérêt des professionnels du livre comme pour les citoyens, qui vivent ce tarif postal excessif comme une véritable entrave à la diffusion de la connaissance. Aussi, il la remercie de lui indiquer la suite qu'elle entend réserver à cette proposition, ainsi que les mesures complémentaires qui peuvent être prises afin de remédier à cette problématique.